



Développer votre activité au sein de : **LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES L'AÉRIAL**

Appel à candidatures 2024 **« Pépinière d'entreprises »**

Pour des entrepreneurs de moins de 3 ans d'activité



L'Aérial – Pépinière d'entreprises
Communauté de communes MACS
Allée des Camélias – 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
Mail : service.developpement.economique@cc-macs.org Tel : 05.58.77.58.84



MACS : un territoire d'opportunités

L'AÉRIAL : un lieu pour le développement d'activités économiques durables à impact territorial

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et afin de compléter le parcours d'accompagnement des entreprises sur le territoire, **la Communauté de communes MACS a ouvert en 2023 une pépinière d'entreprises, « L'Aérial » à Saint Vincent de Tyrosse destinée à des entreprises innovantes et performantes.**

Le nom Aérial combine à la fois les notions d'ancrage dans le territoire mais aussi de dynamisme et d'envol vers l'avenir. Il fait référence à l'airial symbole majeur du patrimoine architectural landais, lieu d'accueil par excellence et se veut résolument tourné vers la modernité, à travers la métaphore de la figure réalisée par les surfeurs s'élevant avec la vague pour s'élancer dans les airs.

Cette pépinière a pour vocation d'accompagner des entrepreneurs de moins de 3 ans d'activité, développant des activités responsables et tournées vers l'avenir durable du territoire de MACS.

Les projets présentés devront donc présenter des enjeux et impacts sociaux, écologiques et économiques ainsi que des possibilités de créations d'emplois directs ou indirects. Ils devront prendre en considération les orientations du projet de territoire de MACS 2022-2035 : *« préserver la qualité reconnue et recherchée du cadre de vie de ce territoire tout en créant les conditions lui permettant d'innover » ... « concevoir un développement acceptable et à anticiper les transitions écologiques, sociales et économiques pour continuer à faire du territoire un espace privilégié pour vivre dans les meilleures conditions » :*

<https://www.cc-macs.org/macs-territoire/vivre-ici/le-projet-de-territoire-de-macs/>

L'offre de « pépinière d'entreprises » permet de **bénéficier d'un hébergement dans des locaux professionnels et d'un accompagnement personnalisé** pour offrir toutes les chances de réussite pour le développement d'une activité sur le territoire de MACS.

CONTACT POUR CANDIDATER :

Marie LEFEVRE, cheffe de projets des espaces aux entreprises
06 80 93 99 34

OFFRE DE SERVICES de la pépinière

« Développez et consolidez votre activité »

► Bénéficiez d'un hébergement et d'un accompagnement personnalisés, d'un réseau d'experts, d'ateliers thématiques, d'occasions de rencontres avec les autres usagers de la pépinière et entreprises extérieures.

► Intégrez un lieu de travail dédié à l'entrepreneuriat ouvert 24h/24h, 7jours/7jours* (*selon le choix de l'occupation des locaux choisi, temps complet ou temps partiel)

Un accompagnement privilégié :

- Suivi et conseils adaptés aux besoins durant l'hébergement en pépinière (RDV personnalisés)
- Appui dans la recherche d'informations spécifiques
- Mise en contact avec l'écosystème de partenaires et des experts selon les besoins identifiés
- Ateliers sur des besoins spécifiques (gestion de projet, juridique, commercial, marketing, RH, co-développement, management etc...)
- Evènements organisés sur le site ou sur le secteur
- Constitution d'un carnet d'adresses et d'un réseau
- Préparation à la sortie la pépinière : aide à l'installation / implantation sur MACS et dans le tissu économique
- Communication sur le projet

Services inclus :

- Immobilier adapté à l'activité. Au choix en bureau individuel ou en coworking ; équipés de réseau informatique, wifi, fibre, mobilier, rangement, phone box
- Salle de réunion équipée TNI et vidéo (8 heures / mois)
- Equipements de reprographie (copieur/scan –payant- relieur...) selon les tarifs en vigueur
- Espace de convivialité : salle de restauration, détente
- Restaurant administratif de la communauté de communes MACS selon les tarifs en vigueur
- Parking à proximité

Une convention d'accompagnement sera signée par le porteur de projet et l'Aérial et intégrera des entretiens trimestriels obligatoires.

La durée de la convention est d'un an pouvant être renouvelée 2 fois soit 3 ans.

Le pilotage de l'accompagnement est assuré par le service développement économique de MACS.

Tarifs mensuels pour la 1^{ère} année (HT) :

Les tarifs des 2^{ème} et 3^{ème} années vous seront communiqués lors du RDV

Type de local	Temps complet	2jours/semaine
Espace partagé (coworking)	190 €	95€
Bureau individuel de 11 m ²	235 €	120€
Bureau individuel de 17 m ²	290 €	145€

AVANT DE CANDIDATER,

Nous vous demandons de prendre en compte les informations ci-dessous :

Conditions d'éligibilité :

- Entreprises ou associations créées depuis moins de 3 ans
- Projet s'inscrivant dans les 2 orientations de l'Aérial pré-citées
- Volonté d'implanter et de développer l'activité économique sur le territoire
- Volonté de s'inscrire dans une logique d'accompagnement et d'hébergement
- S'engager durant la durée de l'accompagnement permettant le développement de l'activité
- Etre acteur dans la dynamique de la pépinière d'entreprises.

Sont exclus :

- Les activités commerciales d'adressant à des particuliers et nécessitant de disposer d'une vitrine commerciale au sein de la pépinière,
- Les activités trop bruyantes, polluantes ou dangereuses, incompatibles avec la destination des bâtiments,
- Les activités générant un flux élevé de clientèle au sein de l'enceinte de la pépinière

PROCESSUS D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

Candidature :

1. Prise de rendez-vous avec la cheffe de projet de pépinière afin vérifier les pré-requis de candidature
2. Remise du dossier de candidature si les conditions sont remplies
3. Dépôt du dossier de candidature complété et signé
4. Etude du dossier par le service développement économique ; demande d'informations complémentaires si besoin
5. Invitation au comité d'agrément de sélection ou refus argumenté et orientation/accompagnement vers d'autres partenaires ou dispositifs

Sélection par le comité d'agrément :

1. Présentation orale devant un comité d'agrément.

Le comité d'agrément est composé d'élus et de techniciens en charge du développement économique de la communauté de communes MACS ainsi que d'experts en création, financement et développement d'entreprises qui évalueront :

- La nature du projet, son contexte, ses composantes, ses perspectives de développement,
- La valeur ajoutée du projet pour le territoire de MACS
- Les passerelles envisagées avec d'autres activités économiques
- Le profil et le parcours du ou des candidats en lien avec le projet
- La capacité à travailler en réseau et à tisser des coopérations
- La motivation et l'implication du candidat
- Les attentes exprimées en lien avec la vocation et orientations précitées de l'Aérial
- L'intérêt à s'impliquer dans la vie de la pépinière d'entreprises pour développer l'activité

2. Réponse orale et/ou écrite indiquée sous une semaine

Démarrage :

1. Le candidat dispose d'un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision pour intégrer les locaux, faute de quoi la décision du comité devient caduque.
2. Accueil par la cheffe de projets de pépinière : signature de la convention d'accompagnement, d'hébergement, de l'état des lieux et du règlement intérieur, dépôt des documents requis, remise d'un badge.
3. Démarrage de l'hébergement et de l'accompagnement avec transmission d'indicateurs trimestriels pour le suivi de l'activité (tableaux de bords fournis par la pépinière)

RGPD—APPEL À PROJETS

La pépinière l'Aérial » s'engage à une totale discrétion en ce qui concerne les informations et les renseignements fournis. Les informations à caractère personnel qui vous sont demandées sont nécessaires pour l'instruction, la notification de l'appel à projets Booster de projets. Elles sont destinées aux techniciens, responsables et le élus politiques en charge du développement Économique qui sont habilités. La base légale du traitement est le consentement. Les informations à caractère personnel pourront être communiquées, pour ces mêmes finalités, aux services concernés de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud qui est le responsable du traitement. Elles sont conservées pendant 3 ans. Conformément à loi européenne RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, rectification à vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition, d'effacement et de limitation au traitement de vos données personnelles pour motifs légitimes. Vous pouvez exercer vos droits à l'adresse dpd@cc-macs.org. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits relatifs à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel. Veuillez noter toutefois que ces informations sont indispensables à l'instruction et que sans accès à ces informations, la demande ne pourra être examinée.

